



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le 25/11/2024
ID : 081-218102713-20241120-DC2411200078-AR

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 081-218102713-20241120-DC2411200078C-CC

DECISION N° DC-241120-0078 (Commande Publique)

Appel Offres Ouvert

« Marché 2024-FCS-09 : Fourniture de Titres restaurants pour les agents de la commune et du service social du Centre Communal d'Action Sociale »

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe

- Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 et aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240924-0114 du 24 septembre 2024 constituant un groupement d'achat pour la fourniture et la livraison de cartes à puces pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice la-Pointe ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation 2024-FCS-09 ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 6 novembre 2024 ;
- Considérant que les actes d'engagements doivent être signés par le représentant légal de la collectivité puis transmis au contrôle de légalité afin d'être rendus exécutoire ;
- Considérant que l'offre de la société EDENRED France répond le mieux aux attentes de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale ;

DÉCIDE,

- Article 1.** De signer l'acte d'engagement de la société **EDENRED France** (116/180 Boulevard Gabriel Péri, 92245 Malakoff Cedex) issue de l'appel d'offre ouvert pour un montant maximum annuel de 160 000,00 € HT.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 20 novembre 2024


Le Maire
Raphaël BERNARDIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le 04/12/2024

ID : 081-218102713-20241120-DC2411200078C-CC



ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Fourniture de titres restaurants pour les agents de la
Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe et du CCAS**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

2 0 2 4 - FCS - 0 9

NOTIFIE LE

..... / /

L'ESSENTIEL DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

	Objet	Fourniture de titres restaurants pour les agents de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Prix	Prix unitaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Avance	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans

SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	4
2 - Identification du co-contractant	4
3 - Dispositions générales	6
3.1 - Objet	6
3.2 - Mode de passation.....	6
3.3 - Forme de contrat	6
4 - Prix	6
5 - Durée de l'accord-cadre	6
6 - Paiement.....	6
7 - Nomenclature(s)	7
8 - Signature.....	7
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS.....	9

1 - Identification de l'acheteur

Membres du groupement de commandes :
- COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
- Centre Communal d'Action Sociale de St Sulpice la Pointe

Coordonnateur du groupement de commandes : COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :
Ordonnateur : Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M / Mme	Julien BLANCO
Agissant en qualité de	Directeur National des Ventes Secteur Public

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

engage la société Edenred France sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale	Edenred France SAS
Adresse	166/180 Boulevard Gabriel Peri 92245 Malakoff Cedex
Courriel	CDMSudDrom-FR@edenred.com

Numéro de téléphone	01 74 31 75 00
Numéro de SIRET	393 365 135 00358
Code APE	6619B
Numéro de TVA intracommunautaire	FR13 393 365 135

Le mandataire (Candidat groupé),

M / Mme	
Agissant en qualité de	

désigné mandataire :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Fourniture de titres restaurants pour les agents de la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe et du CCAS.

La Commune de St-Sulpice-la-Pointe et le Centre communal d'action sociale ci-après nommé « CCAS » ont souhaité se constituer en groupement de commandes dans le but de conclure un accord cadre à bons de commande pour un service d'acquisition et de gestion de titres restaurant par système de carte pour leur personnel.

A titre informatif, la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe comprend entre 120 et 150 agents bénéficiaires et le CCAS entre 4 et 5 agents.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Maximum annuel HT
160 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution sont fixés dans les conditions du CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Titulaire du compte	Edenred France
Prestations concernées	Ticket restaurant
Domiciliation	Société générale Paris rive gauche entreprises

Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30199770-8	Chèques-repas

8 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

MALAKOFF
A
Le 27/11/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

Julien
BLANCO

Signature
numérique de
Julien BLANCO
Date : 2024.11.27
16:15:04 +01'00'

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

A St Sulpice la pointe.....
Le 02/12/2024.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A.....
Le.....

Signature

(1) Mention facultative dans le cas d'un dépôt signé électroniquement

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			